

Commission de suivi de DPPV

Compte-rendu de réunion

Date de la réunion : 19 novembre 2019 - 10h

Lieu de la réunion : Mairie de Portes-les-Valence (26)

Participants

Collège «administration de l'Etat»

M. Boris VALLAT

Adjoint au chef de l'unité inter-départementale Drôme Ardèche de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes (DREAL)

Collège «collectivités territoriales»

Mme Geneviève GIRARD

Maire de Portes-les-Valence

Collège «exploitant»

M. Franck COMTE

Mme Marie-Pierre PERSIN

Chef du Dépôt Pétrolier Portes-les-Valence (DPPV)
Chef du service exploitation et méthodes de DPPV

Collège «salariés»

M. Rémy COURTIN

Représentant de proximité du CSSCT du CSE SPAZIO de DPPV

Collège « riverains »

M. Robert PENELON

Représentant du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) Drôme - Ardèche

Assistait également à la réunion :

Mme Laurence DEYGAS

Assistante au sein de l'unité inter-départementale Drôme Ardèche de la DREAL, faisant fonction de secrétaire de séance

Absents ou excusés

Préfecture de la Drôme

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Drôme (SIDPC)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS)

M. Thierry PONTON, responsable de la direction des services techniques de la mairie de Portes-les-Valence

Communauté d'agglomération « Valence Romans Sud Rhône-Alpes »

M. Kilian LOUISE, membre du CSSCT du CSE SPAZIO

FRAPNA Drôme

Ordre du jour

- présentation des rôles et missions des Commissions de Suivi de Site (CSS) ;
- présentation par DPPV de leurs bilans annuels sur les aspects sécurité et environnement ;
- actions de l'inspection de l'environnement ;
- questions diverses.

COMPTE-RENDU

1 Accueil

L'accueil est réalisé par madame Geneviève GIRARD, maire de Portes-les-Valence, présidente de la commission. Le quorum est atteint.

2 Présentation des rôles et missions des CSS

M. Boris VALLAT indique, en remarque préliminaire, qu'il semblait peut-être de circonstance d'organiser la commission de ce jour, dans une actualité inquiète sur les sites classés « seveso ».

Il rappelle ensuite, rapidement, le rôle de la commission et ses missions, fixés par l'arrêté préfectoral n°2013183-0018 du 02/07/2013, modifié par l'arrêté n°2015166-0007 du 11/06/2015. La dernière commission s'était réunie le 13 novembre 2015.

3 Présentation du rapport d'activité du site DPPV

M. Franck COMTE effectue le bilan annuel d'activités sur les années 2018-2019.

Sont présentés notamment les éléments suivants :

- les actions de formation et sensibilisation du personnel et des intervenants extérieurs :
Le personnel est soumis à des formations obligatoires (SST, port du harnais...), ainsi qu'à des formations internes, concourant à une prévention des risques. Le personnel de DPPV a suivi en moyenne 5 jours de formation par personne. De même, les intervenants extérieurs sont formés et sensibilisés aux risques. Le dépôt réceptionne par pipeline et camions-citernes des carburants et combustibles qui sont stockés dans des réservoirs, et ensuite redistribués aux stations-service et aux entreprises. Les camions pénétrant sur le site sont soumis à un protocole de sécurité (vérification des agréments et habilitations du conducteur et du véhicule). Les véhicules doivent être conformes à la réglementation sur le transport des matières dangereuses, et font l'objet d'un contrôle régulier à ce titre (précisions données par M. Boris VALLAT). Sur site, une formation sur les règles applicables au chargement/déchargement est dispensée au chauffeur. En cas de première visite, il est accompagné pour que l'opération soit réalisée selon les règles de sécurité applicables. Il en va de même pour les entreprises extérieures amenées à intervenir sur le site (maintenance...). En cas de difficulté, le camion ne pénètre pas sur le site. Par ailleurs, une sensibilisation particulière au risque terroriste, et notamment à la radicalisation, a également été faite à l'ensemble des intervenants.

- les risques industriels :
L'étude de dangers applicable a été validée en 2018. La prochaine sera remise en 2023.
Dans la suite du développement de gazole B10 et de E85, une nouvelle cuve éthanol a été installée sur le site. L'augmentation de la capacité de stockage d'éthanol sur l'installation de la société DPPV a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018100-0010 du 09/04/2018.
A l'occasion de la maintenance de l'Unité de Récupération des Vapeurs (changement des charbons), pour limiter les émanations lors des chargements, une unité mobile d'incinération des COV (composés organiques volatils) a été mise en place temporairement.

- le site est certifié ISO 14001, ISO 50001 et ISO9001, ainsi que OHSAS 18001.
Le site dispose également d'un système de gestion de la sécurité.

- les inspections DREAL
Chaque année, une inspection du site est effectuée. La dernière visite date du 17/01/2019.

- la gestion des situations d'urgence :
Le Plan d'Opération Interne (POI) a été remis à jour en janvier 2019. Il est testé tous les mois, sur les différents scénarios d'accidents.
En cas d'accident dont les conséquences dépasseraient l'enceinte de l'installation, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été révisé en janvier 2018 et a fait l'objet d'un exercice en janvier 2019.

Dans le cadre de la campagne d'information sur les risques majeurs en 2018, une plaquette d'information sur les attitudes à adopter dans une situation d'urgence, a également été diffusée aux populations.

Dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation autour du site, DPPV est soumis au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Une maison se situe dans la zone d'effets : des travaux de renforcement du bâti ont été réalisés. Ce périmètre d'exposition aux risques a pu être considérablement réduit autour de l'installation, en réaffectant les carburants ayant les plus grands potentiels de dangers dans des stockages situés au centre du dépôt. De plus, les champs attenants au site appartiennent à DPPV. Mme Geneviève GIRARD précise qu'il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme à proximité. Sur interpellation de M. Robert PENELON, M. Franck COMTE indique que DPPV n'a pas de projets d'extension actuellement, et si tel était le cas, un examen des dangers générés et une analyse des risques sont obligatoires.

- les évolutions survenues sur le site :

Les principaux travaux réalisés 2016-2018 : modernisation DCI (ouverture à distance), peinture anticorrosion bac U, installation d'additivation à l'îlot 2-3, remplacement du grillage du dépôt (barbelés), augmentation du stockage d'éthanol.

Travaux en 2019 : bras d'éthanol E85, maillage réseau DCI, protection périmétrique (sûreté).

Les travaux d'installation d'une vidéoprotection sont en cours (caméras infrarouge). Mme Geneviève GIRARD précise qu'une caméra est installée à l'entrée du pont.

- préparation aux situations d'urgence :

Le dépôt est autonome s'agissant du risque incendie. Des exercices mensuels sont réalisés sur un scénario du POI. Un exercice effet domino a été fait le 30/11/2017, et un exercice PPI le 30/01/2019 sur le thème épandage et feu de cuvette.

- incidents/accidents survenus :

Le dépôt a été bloqué à plusieurs reprises par des mouvements sociaux (notamment les « gilets jaunes »).

D'autres incidents : débordement de 10 litres de FOD au poste de chargement, fuite d'éthanol au poste de dépotage camions (<150 l),

Presque incidents : sonde de niveau Haut cuve éthanol hors service, sollicitations sondes anti-débordement (environ 10 par an).

Des rappels sont faits en cas de non-respect des consignes. Les transporteurs sont informés, et en cas de récidive du conducteur, l'entrée sur site lui est interdite. Sur interpellation de M. Robert PENELON, Mme Marie-Pierre PERSIN ajoute que des pénalités sont parfois prévues dans certains contrats. Mais d'une manière générale, les entreprises sont attentives aux observations faites et prennent les mesures nécessaires en cas de difficulté.

Prochainement, un exercice avec le gestionnaire du pipeline doit être organisé.

- un programme pluriannuel de réduction des risques est établi.

- les décisions préfectorales : accord pour la mise à la consommation du gazole B10 et de l'E85. L'arrêté préfectoral du 02/02/2019 porte actualisation des conditions de l'autorisation d'exploitation suite à la remise de l'étude de dangers.

M. Robert PENELON pense qu'un point devrait être fait dans la presse, suite à l'incendie survenu le 26 septembre dernier, dans l'usine de produits chimiques de la société LUBRIZOL à ROUEN, afin qu'il n'y ait pas de perte de confiance des gens. Mme Geneviève GIRARD indique qu'il n'y a pas eu de crainte de la population de la commune. De même suite au séisme qui a eu lieu dans la région de MONTELMAR, plus précisément à LE TEIL, le 11 novembre, personne n'est venue en mairie s'en inquiéter. Mme le maire ajoute qu'il convient d'être prudent dans la diffusion des informations et qu'il n'y a pas lieu d'éveiller des peurs, liées à des événements. Se servir d'opportunités pour communiquer, comme la visite du site par les élus, est plus bénéfique. Elle suggère que M. Robert PENELON soit associé à la prochaine visite du site DPPV. M. Franck COMTE accueille cette demande, en précisant que la visite doit être organisée de façon anticipée, avec un nombre de visiteurs défini.

4 Action de l'inspection de l'environnement

M. Boris VALLAT présente les missions de l'inspection des installations classées qui s'organisent autour de trois axes : instruire, prescrire et contrôler. L'objectif est de concilier activité économique et la protection de l'environnement et des personnes.

Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon les quantités et les types de produits dangereux qu'ils accueillent. DPPV est un établissement classé Seveso seuil haut, pour le stockage de carburants.

L'inspectrice de l'environnement en charge de l'établissement est Mme Elodie MOUROUX, actuellement en congé parental. L'exploitant DPPV assure une bonne information au service d'inspection (modifications du site, investissement, entretien, incidents...) et les prescriptions proposées sont respectées. Les bons échanges entretenus avec l'industriel contribuent à une relation de confiance.

Comme déjà précisé par M. Franck COMTE, la dernière étude de dangers a été validée en 2018. Cette étude doit faire l'objet d'un réexamen en 2023 (révision quinquennale).

Concernant la maîtrise de l'urbanisation autour du site, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013163-0016 du 12/06/2013, et comprend notamment un règlement, ainsi qu'un plan de zonage réglementaire délimitant le périmètre d'exposition aux risques.

S'agissant des plans de secours, ils ont déjà été abordés lors de la présentation de M. Franck COMTE.

La dernière visite d'inspection du site date du 17/01/2019.

La situation de l'établissement vis-à-vis de la maîtrise du risque est satisfaisante. Mme Geneviève GIRARD partage cet avis et indique être sereine sur la gestion du dépôt.

5 Questions diverses

Les questions ont été posées par les participants au fur et à mesure des différentes présentations.

6 Conclusion

Madame le maire de Portes-lès-Valence, après avoir renouvelé sa confiance quant à la gestion du site au regard des risques, remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Les présentations peuvent être placées sur le site Internet <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/css-commission-de-suivi-de-site-dppv-portes-les-a13862.html> avec le compte-rendu approuvé.

Madame le maire de Portes-lès-Valence,
présidente de la CSS,

Geneviève GIRARD

